

Mairie de Trébédan



4, Place de la Mairie

22980 Trébédan

Tel : 02 96 84 53 16

Email : mtrebedan@gmail.com

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT
PERMISSION DE VOIRIE, PERMIS DE
STATIONNEMENT ET AUTORISATION
D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX
2 RUE DE L'ÉCOLE EN
AGGLOMERATION EN BORD DE RD61
DU 19 AVRIL 2024**

LE MAIRE :

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que du 20 avril 2024 et pour 30 jours calendaires, des travaux pour la restauration du réseau eaux pluviales au 2 Rue de L'École en bord de la RD 61 en agglomération, vont être réalisés à la demande des propriétaires de la maison, Mesdames LEFORT Estelle et LEFORT épouse ABGRALL Patricia, représentées par le demandeur : LEFORT Jacky.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Du 20 avril 2024 et pour 30 jours, il est donné Autorisation le dépôt ou stationnement, de matériaux et véhicule pour la restauration du réseau eaux pluviales suivant :

Nom des voies communales et ou lieux-dits concernés :

-2 Rue de L'École (RD61), en agglomération

ARTICLE 2 :

Une permission de voirie, permis de stationnement et d'entreprendre des travaux est délivrée à l'entreprise BUARD SARL 11, La Dalibotière à Languédias pour la rénovation du réseau eaux pluviales. La présente autorisation est valable pour 30 jours à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dinan,
- La Brigade de gendarmerie de Plancoët
- Les propriétaires de la maison 2 Rue de L'École
- L'Entreprise BUARD SARL de Languédias

Fait à Trébédan, le 19 avril 2024

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Le Maire,
Didier IBAGNE


A. HAMONIAUX

